

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 28 juin 2018

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marc De Grootte**, **Alba Morganti**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

Excusés : **Steve Goeman**, **Michèle Laemont**, conseillers ;

Absent : **Bernard Hoebanckx**, conseiller ;

*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** quitte la séance à partir du point 2.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** est présent à partir du point 2.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** est présente à partir du point 3.*
*Le conseiller **Marc De Grootte** est présent à partir du point 3.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** quitte la séance à partir du point 3.*
*La conseillère **Alba Morganti** est présente à partir du point 4.*
*Le conseiller **Thierry Mombeek** est présent à partir du point 5.*
*La conseillère **Monique Froment** est présente à partir du point 5.*
*L'échevin **Marcel Van Langenhove** quitte la séance à partir du point 7.*
*Le conseiller **Christian Andries** est présent à partir du point 7.*
*L'échevin **Marcel Van Langenhove** est présent à partir du point 11.*
*Le conseiller **Koen Weemaes** est présent à partir du point 17.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** quitte la séance à partir du point 29.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** est présent à partir du point 29.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** est présente à partir du point 33.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** quitte la séance à partir du point 33.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** quitte la séance à partir du point 34.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** est présent à partir du point 34.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** est présente à partir du point 35.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** quitte la séance à partir du point 35.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** quitte la séance à partir du point 36.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** est présent à partir du point 36.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** est présente à partir du point 39.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** quitte la séance à partir du point 39.*
*La secrétaire communale **Katrien De Taeye** quitte la séance à partir du point 43.*
*Le secrétaire communal faisant fonction **Wim Verdoodt** est présent à partir du point 43.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 18h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 24/05/2018 – 1^{re} partie du point 1 jusqu'au point 20 inclus. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Procès-verbal du Conseil communal du 24/05/2018 – 2^e partie du point 21 jusqu'au point 22. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
Monsieur Roger Mertens fait remarquer qu'un vote secret avait été demandé pour les points 21 et 22 du Conseil communal du 24/05/2018. Le président avait refusé.
Cet élément doit figurer au procès-verbal. Le Conseil communal marque son accord sur cette modification.
3. Compte annuel 2017. Ce point est approuvé par 10 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
4. Compte annuel 2017 – CPAS. Il en est pris connaissance.
5. Compte annuel 2017 – Fabriques d'Eglise. Ce point est approuvé par 13 voix pour, 2 contre (Roberto Galluccio et Jeannine Sarels) et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
6. Approbation du cahier des charges et des modalités d'application – Livraison et installation d'un logiciel de planification, de comptabilité, des contributions, de facturation – commune et CPAS. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Projet d'égout : rue E. Van Elewijck / Val Joli / rue J. Vanderveken : approbation des plans, du cahier des charges, des coûts et des modalités d'application. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Plan d'urgence : renouvellement de l'accord avec le Centre de Crise du SPF Intérieur. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Modification du règlement de roulage : zone résidentielle Laekenveld. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Règlement scolaire NGBS Wemmel 2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. NGBS : réseau de soutien pédagogique. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. NGBS : encadrement de l'étude pour les enfants de l'école primaire par les enseignants – année scolaire 2018-2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
13. NGBS : encadrement des activités sportives de la fondation Vlaamse schoolsport (SVS) du mercredi après-midi – année scolaire 2018-2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. Règlement scolaire FGBS. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. FGBS : réseau de soutien pédagogique. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. FGBS : encadrement de l'étude pour les enfants de l'école primaire par les enseignants – année scolaire 2018-2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
17. Académie : nouvelle structure de l'Académie communale. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. Académie : détermination de la capacité de l'Académie communale. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. Académie : frais d'inscription année scolaire 2018-2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
20. Académie : Modification de l'article 2 du règlement de rétribution pour les cours d'initiation aux instruments et à la danse, frais administratifs d'inscription et montant pour la location des instruments. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.



21. Académie : leçons à charge du budget de la commune. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
22. LICHT – participation citoyenne. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
23. Avancement du projet Zonedelen suite au CC du 22/03/2018 motion pour le placement de panneaux voltaïques sur le toit des bâtiments communaux. Il en est pris connaissance.
24. Règlement d'ordre intérieur des infrastructures sportives. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
25. Contrat KVK Wommel. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
26. IGS « coopération autour de l'intégration et de la participation » projet SIMO : prolongation de la durée du projet. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
27. Règlement de subvention du soutien aux associations de jeunesse wemmeloises. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
28. Dossier IWVB-TMVW-Vivaqua : ratification de la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 5/06/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
29. Publications et programmation de la procédure pour le recrutement d'un directeur général. Ce point est approuvé par 15 voix pour, 1 contre (Bernard Carpriau) et 6 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
30. Sélection de l'agence de sélection pour le recrutement d'un directeur général. Ce point est approuvé par 15 voix pour, 4 contre (Bernard Carpriau, Roger Mertens, Roberto Galluccio et Eugène Verbist) et 3 abstentions (Didier Noltincx, Jeannine Sarels et Alain Stubbe).
31. Adaptation du schéma du personnel et de l'organigramme de la commune de Wommel. Ce point est approuvé par 15 voix pour, 2 contre (Roberto Galluccio et Eugène Verbist) et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jeannine Sarels et Alain Stubbe).
32. Description de la fonction du directeur général. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
33. Description de la fonction du directeur financier. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
34. Description de la fonction du directeur général adjoint. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
35. Description de la fonction du directeur financier adjoint. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
36. Description de la fonction pour un poste adapté de niveau A. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
37. Adaptation du règlement de travail : fixation des échelles de salaire pour le directeur général, le directeur financier, l'adjoint du directeur général, l'adjoint du directeur financier. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
38. Poste du directeur général faisant fonction. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
39. Motion pour la protection du parc de la Résidence Geurts. La séance est suspendue. Après la proposition de Koen Weemaes d'ajourner le point, la séance est à nouveau suspendue. Après un accord de principe sur la portée de la motion, il est décidé de rediscuter de la motion lorsque le dossier de la nouvelle construction pour le CPAS et la bibliothèque sera porté dans son intégralité à l'ordre du jour du Conseil communal. Cette proposition est approuvée par 20 voix pour et 2 abstentions (Christian Andries et Thierry Mombeek).
40. Motion pour le maintien de la liaison routière entre Bruxelles et Wommel via l'avenue de Limburg Stirum. Après un amendement introduit par le bourgmestre, cette motion est approuvée à l'unanimité des voix.

SÉANCE À HUIS CLOS



41. Nomination du directeur financier. Il en est pris connaissance.
42. Nomination du directeur financier adjoint. Ce point est approuvé par 16 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.
43. Nomination du directeur général adjoint. Ce point est approuvé par 16 voix pour, 2 abstentions et 4 votes nuls.
44. Nomination du fonctionnaire au poste adapté de niveau A. Ce point est approuvé par 17 voix pour, 1 contre, 3 abstentions et 1 vote nul.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

Indique que l'administration communale de Beersel a refusé de délivrer le permis de conduire à un habitant qui avait passé son examen dans le Brabant wallon.

En Wallonie et à Bruxelles, il faut respecter une période de trois mois entre l'examen théorique et l'examen pratique. En Flandre, ce délai est de neuf mois.

Il s'enquiert de l'avis du Collège.

L'échevin Van Langenhove répond que de tels cas ne sont pas connus à Wemmel.

Eugène Verbist

* Explique que selon Farys, la commune de Wemmel fait partie de la zone « Scheldeland » (bassin de l'Escaut). Le bourgmestre répond que la correction sera effectuée.

* Signale que les documents d'Eandis ne comportent pas de mention indiquant que « la version française est disponible sur demande ». Le bourgmestre répond qu'il va contacter le chargé de relations.

Koen Weemaes

Indique que des habitants ont reçu la visite d'un représentant d'Electrabel qui ne maîtrisait pas le néerlandais. Le bourgmestre répond que la compagnie en sera informée.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 27/07/2018.

Wemmel, le 5/7/2018

Par ordonnance :
La secrétaire communale faisant fonction
AUDREY MONSIEUR

Le président
RAF DE VISSCHER

